



Municipalité

5 sièges à pourvoir :
3 pour Gimel
1 pour Saubraz
1 pour Saint-Oyens

Élections séparées par
localité

Élections au système
majoritaire

Dans le cadre de la fusion entre les
Communes de Gimel, Saint-Oyens et
Saubraz, des élections communales auront
lieu en automne 2026.

**Le fonctionnement étant différent des
dernières éditions, vous trouverez sur ce
document un résumé des informations les
plus importantes**

Qui peut se présenter ?

- Être domicilié dans la
Commune
- Avoir 18 ans révolus au plus
tard le jour de l'élection
- Être citoyen suisse ou au
bénéfice d'un permis B ou C
(en Suisse depuis au moins 10 ans,
dont 3 ans au sein du Canton de
Vaud)

Conseil communal

50 sièges à pourvoir

Élection par l'ensemble du
corps électoral des 3 localités

Possibilité de rejoindre les listes
d'entente mises en place par
les 3 Présidents des Conseils,
ou de créer des listes
supplémentaires

Élection au système
proportionnel en 1 tour

Élections communales 2026

En bref

Plus d'informations ?

- Présidents des Conseils
 - Carolien Terink Hunziker - Gimel
 - Aloys Mussard - Saubraz
 - Ives Crottaz - Saint-Oyens
- Sites internet des
Communes

Agenda

Au plus tard
Lundi 3 août 2026
12h00 **précises**

Dépôt des listes :

- Municipalité : au greffe
concerné
- Conseil communal : greffe de
Gimel

Dimanche 27
septembre 2026

Élections communales

